



**BL2A**



**MH-Conseils**

AUDIT - EXPERTISE COMPTABLE

Rapport de  
transparence

2019

Publié sur les sites internet [www.bl2a.fr](http://www.bl2a.fr) et [www.mh-conseils.fr](http://www.mh-conseils.fr) en application  
des dispositions de l'article R.823-21 du Code de commerce

Exercice clos le 31  
décembre 2019

## Préambule

L'article R.823-21 du Code de commerce prévoit que les commissaires aux comptes désignés auprès de personnes ou d'entités dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé ou auprès d'établissements de crédit publient sur leur site internet un rapport de transparence.

Le présent document constitue le rapport de transparence publié par les sociétés BL2A SAS et MH CONSEILS SARL constituant le GROUPE MH CONSEILS pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

## Contenu

1	Présentation du Cabinet .....	4
2	Gestion des risques du cabinet.....	4
2.1	Indépendance .....	4
2.2	Contrôle qualité .....	5
2.2.1	Acceptation et maintien de la mission .....	5
2.2.2	Planification de la mission .....	5
2.2.3	Délégation et contrôle.....	5
2.2.4	Revue indépendante .....	5
2.2.5	Contrôle qualité par l'organe de tutelle (H3C) .....	6
3	L'activité du cabinet.....	6
3.1	Chiffre d'affaires et autres informations financières pertinentes.....	6
3.2	Liste des mandats APE.....	6
3.3	Liste des mandats dans les établissements de crédit.....	6
4	Ressources humaines .....	6
4.1	Les intervenants .....	6
4.2	La formation continue .....	7

## 1 Présentation du Cabinet

Le cabinet BL2A (ex BENOIT LAHAYE AUDIT & ASSOCIES) est une société par action simplifiée au capital social de 34.400 €. Il a été fondé en 1995 par Benoit LAHAYE qui y a apporté son activité de commissariat aux comptes qu'il exerçait jusqu'alors en tant qu'indépendant. Dans une perspective de départ à la retraite, l'intégralité des parts a été cédée à la société MH CONSEILS le 2 février 2019. La société clôture ses comptes sociaux au 31 décembre.

Le cabinet MH CONSEILS est une société à responsabilité limitée au capital social de 10.000 € intégralement détenu par Mélanie HUS-CHARLES. La société a été créée en 2013 et inscrite depuis 2014 sur la liste des commissaires aux comptes. La société clôture ses comptes sociaux au 30 septembre.

La présidence de BL2A et la gérance de MH CONSEILS sont assurées par Mélanie HUS-CHARLES.

Le siège social des deux entités est situé au 10 parc François Villon à Savigny sur Orge (91600).

Les deux sociétés sont inscrites sur la liste des commissaires aux comptes près la Cour d'Appel de Paris.

BL2A et MH CONSEILS sont membres de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris.

Seule la société MH CONSEILS est inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-comptables de la région Paris Ile-de-France.

BL2A est un cabinet indépendant qui n'est membre d'aucun réseau à l'exception du Groupe MH CONSEILS tel qu'il est décrit ci-après.

BL2A partage les moyens humains et matériels avec sa société mère, la SARL MH CONSEILS.

L'ensemble formé par ces deux entités, ci-après désigné « le Cabinet », constitue le Groupe MH CONSEILS.

BL2A et MH CONSEILS sont respectivement titulaire de 8 et 18 mandats de commissariat aux comptes. MH CONSEILS a une modeste activité d'expertise comptable (une dizaine de clients).

Le cabinet BL2A est qualifié de cabinet « EIP » car il contrôle une entité APE (se référer au § 3.2).

Le cabinet n'emploie pas de salariés. Dans le cadre des missions de commissariats aux comptes, il peut faire appel à des collaborateurs externes placés sous la responsabilité du signataire (Mélanie HUS-CHARLES). Ainsi, l'associée unique conduit seule la gestion opérationnelle des activités des deux entités.

## 2 Gestion des risques du cabinet

### 2.1 Indépendance

Le Cabinet a mis en place des procédures destinées à éviter les situations de conflit d'intérêt ou de perte d'indépendance.

Les intervenants aux missions d'audit signent annuellement une attestation d'indépendance spécifique prévoyant notamment :

- ✓ L'interdiction de procéder, directement ou par personnes interposées, à des opérations sur des titres de sociétés sur lesquelles interviendrait le Cabinet,
- ✓ L'obligation de déclarer les situations familiales qui feraient obstacle à la mission dans des conditions normales d'objectivité.

Par ailleurs, il est fait application du principe de rotation des signataires prévu par l'article L.822-14 du Code de commerce pour les mandats APE. En effet, outre son départ à la retraite, Monsieur LAHAYE a anticipé la problématique de rotation sur le mandat APE en cédant l'entité BL2A à MH CONSEILS. La prochaine rotation doit intervenir en 2024.

Nous confirmons que ces règles d'indépendance ont été mises en place sur l'ensemble des entités contrôlées.

## 2.2 Contrôle qualité

Les procédures mises en place au sein de cabinet ont pour objectif :

- D'obtenir l'assurance raisonnable que les missions sont réalisées conformément aux normes d'exercice professionnel et aux dispositions réglementaires et légales ;
- D'émettre une opinion d'audit appropriée et documentée par les diligences d'audit appropriées.

### 2.2.1 Acceptation et maintien de la mission

Toute acceptation de mission est subordonnée à une réflexion préalable, basée sur la prise de connaissance de l'entité, de son environnement, de ses risques spécifiques, sur la capacité technique et humaine du cabinet à conduire la mission dans des conditions satisfaisantes au regard des normes professionnelles et déontologie. L'acceptation de la mission fait l'objet d'une procédure écrite par le mandataire social.

Le nouveau mandat est déclaré à la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes sur le portail AGLAE et, le cas échéant, à l'AMF.

Toute mission existante fait l'objet d'un questionnaire annuel de maintien de mission destiné à vérifier l'absence de situation à risque et notamment les différents aspects découlant du principe fondamental d'indépendance.

### 2.2.2 Planification de la mission

La conception de la mission est consignée dans un plan de mission mis à jour tout au long de la mission et précisant les diligences à mettre en œuvre en réponse aux risques identifiés.

### 2.2.3 Délégation et contrôle

Tous les travaux font l'objet d'une supervision par le responsables hiérarchiques (le cas échéant) et l'associée signataire.

Il est interdit à tout membre de l'équipe d'audit d'émettre un document engageant la responsabilité du cabinet sans revue de l'associée signataire.

### 2.2.4 Revue indépendante

Les opinions émises sur des comptes consolidés font l'objet d'une revue croisée par le co-commissaire aux comptes.

S'agissant du mandat APE, le cabinet applique la rotation des signataires.

La revue indépendante sur les mandats d'entités non cotées et résulte de l'appréciation du niveau de risque par l'associée signataire.

## 2.2.5 Contrôle qualité par l'organe de tutelle (H3C)

En application de la réglementation professionnelle, le Cabinet est soumis aux contrôles périodiques du Haut Conseil du Commissariat aux Comptes.

Le dernier contrôle conduit sur le cabinet BL2A a été effectué en 2013 :

- contrôle n° 66/13/479 clos le 29 octobre 2013, en catégorie Cabinet NON EIP,
- contrôle CNCC n° 20100765 du 23 juillet 2010,
- contrôle CENA n° 03401 clos le 9 juin 2004.

Le cabinet MH CONSEILS n'a pas encore fait l'objet d'un contrôle qualité.

## 3 L'activité du cabinet

### 3.1 Chiffre d'affaires et autres informations financières pertinentes

Le chiffre d'affaires « consolidé » du Cabinet s'élève à 217 K€ au 31 décembre 2019 et se ventile de la manière suivante :

Activités	Montant	%
Contrôle légal des comptes	168 130	77,4%
Autres prestations	4 000	1,8%
Collaboration externe audit	25 660	11,8%
Expertise-comptable	19 500	9,0%
<b>Chiffre d'affaires consolidé</b>	<b>217 290</b>	<b>100,0%</b>

### 3.2 Liste des mandats APE

Le Cabinet BL2A est titulaire d'un mandat de commissaire aux comptes dans la société ATEME, société anonyme au capital de 1.465.038,82 € dont les titres sont cotés à Paris sur Euronext, compartiment C (n° ISIN FR0011992700), leader dans la diffusion vidéo. La société a été introduite en bourse en 2014.

### 3.3 Liste des mandats dans les établissements de crédit

Le cabinet n'effectue pas de mission de contrôle légal des comptes dans un établissement de crédit.

## 4 Ressources humaines

### 4.1 Les intervenants

Les interventions sont menées par l'associée signataire assistée le cas échéant de collaborateurs externes qualifiés.

La rémunération de l'associée signataire est majoritairement fixe et peut comporter une partie variable en fonction du résultat réalisé par le Groupe.

## 4.2 La formation continue

L'associée signataire est soumise aux obligations de formation issues des dispositions réglementaires et légales prévoyant 120 heures de formation sur une période de trois ans avec un minimum de 20 heures annuelles. Le temps consacré aux formations externes ces trois dernières années se chiffre à :

- 53 heures en 2017 ;
- 27,5 heures en 2018 ;
- 39 heures en 2019.

Le solde à effectuer au titre de la période 2018-2020 s'élève à 53,5 heures.

Les thématiques retenues doivent être en adéquation avec l'activité du cabinet. Les principales formations suivies en 2019 sont :

- Actualité comptable et juridique « Focus actualité »
- Actualité normative « Actuel 2019 » ;
- La déclaration de performance extra-financière ;
- IFRS 15 & 16.

Par ailleurs, le Cabinet dispose d'une documentation technique adaptée (Mémento comptable, Memento IFRS abonnement à la Revue française de comptabilité, Editions du Conseil Supérieur...).

D'autre part Mélanie HUS-CHARLES est élue à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris depuis octobre 2016, Vice-Présidente déléguée depuis juin 2019, à ce titre elle participe aux évènements et formations mises en place par l'institution.

Fait à Savigny sur Orge, le 31 décembre 2019.



Mélanie HUS-CHARLES  
Dirigeante du groupe MH-CONSEILS